

Vision du RWADE et de la Fédération des Services Sociaux pour une transition juste à l'horizon 2030



Qui sommes -nous ?

Le Réseau Wallon pour l'Accès Durable à l'Énergie est une coalition d'organisations sociales, syndicales, environnementales, de consommateurs et de lutte contre la pauvreté qui rassemble : la Confédération des syndicats chrétiens (CSC), l'asbl Empreintes, les Equipes populaires, la Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB), la Fédération des services sociaux (FdSS), le Miroir Vagabond, le Mouvement ouvrier chrétien (MOC), Inter-Environnement Wallonie (IEW), l'asbl Revert, Solidarités nouvelles, le Réseau IDée, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP).

Depuis plus de dix ans, le RWADE plaide pour un droit d'accès à l'énergie pour tous. Il se fonde sur la conviction qu'en vertu de l'Article 23 de la Constitution, et conformément aux Objectifs de Développement Durable, plus spécifiquement les objectifs 1, 7 et 10¹, chaque citoyen.ne a le droit de disposer d'un logement décent, conforme à la dignité humaine et aux exigences sociales et écologiques de rendement énergétique optimal. Selon ce principe de dignité humaine, chacun.e doit avoir accès de façon continue et équitable, dans des quantités raisonnables et à un prix abordable aux énergies nécessaires pour répondre à des besoins vitaux : se chauffer, s'éclairer, cuisiner, se connecter, etc. Chacun.e doit également pouvoir améliorer la qualité énergétique de son logement.

Le RWADE soutient le développement des énergies renouvelables, plaide pour un accès de tou-te-s aux mécanismes de soutien à la production et pour un soutien particulier aux projets citoyens collectifs.

Le RWADE constitue une interface entre différentes organisations possédant une expertise, une expérience et/ou représentative d'usager·ère·s et des gens de terrain pour :

- Veiller à la bonne application du cadre législatif, particulièrement en ce qui concerne les missions de service public ;
- Structurer et faire entendre l'avis et les préoccupations des citoyen·ne·s et du monde associatif et syndical ;
- En tant qu'interlocuteur reconnu, assurer du lien entre les citoyen·ne·s et les représentant·e·s politiques et alimenter les pouvoirs publics ;
- Informer le grand public sur les enjeux énergétiques ;
- Veiller à la participation des citoyen·ne·s à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques énergétiques.

Le RWADE a pu construire une expertise riche et variée dans le domaine énergétique et a notamment élaboré, sur la base des constats de terrain recueillis dans le cadre de missions de service, des revendications politiques sur diverses matières en lien avec l'accès à l'énergie. Il est aujourd'hui le représentant des consommateur.rice.s au sein du Pôle énergie du Conseil économique et social. Il est régulièrement sollicité et travaille de près avec les institutions et les acteurs et les actrices compétent·e·s sur le plan régional, national et européen (Parlement, Gouvernement, administrations, organes de régulation, de médiation, etc.).

¹ « Éliminer l'extrême pauvreté et la faim » ; « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » ; « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre »

Le RWADE travaille uniquement sur des questions liées au logement et à l'énergie. Il ne s'exprimera pas sur d'autres volets du scénario.

Ce travail est mené conjointement avec la Fédération des Services Sociaux (FdSS). La FdSS fédère et représente des services sociaux associatifs en Wallonie et à Bruxelles. Pour soutenir les acteurs sociaux de terrain, elle développe des projets, des formations et une expertise, en particulier dans les domaines du droit à l'alimentation, à l'eau et à l'énergie. Elle contribue également à la réflexion en matière de travail social et de politique sociale via ses projets de recherche-action. À partir de ces analyses et en collaboration avec les travailleurs sociaux, elle interpelle et formule des recommandations à l'attention des pouvoirs publics et des acteurs administratifs et associatifs.

La FdSS entend lutter contre les inégalités socio-économiques et les précarités. Pour cela, elle remet en cause le système producteur de ces inégalités et plaide pour le renforcement des protections sociales et une meilleure justice fiscale. Elle vise un partage et la reconnaissance des savoirs et des expériences de toutes et tous, dans une perspective de justice sociale. La FdSS défend et promeut l'accès aux droits fondamentaux des personnes qui en sont le plus éloignées. Au cœur de ses actions : les droits à la protection sociale, à la justice, à la vie privée, à la santé, à l'alimentation, à l'énergie et à l'eau, à un environnement sain, à la culture, à la citoyenneté, ... Ces droits fondamentaux sont considérés comme interdépendants.

Depuis 2009, la FdSS a particulièrement développé son expertise sur les questions d'accès à l'énergie et à l'eau. Elle a mis sur pied le projet Centre d'Appui SocialEnergie dont la mission est de soutenir les travailleurs sociaux bruxellois (et autres acteurs de première ligne) sur toutes les questions en lien avec l'énergie quelle qu'en soit la nature : sociale, administrative, juridique, technique, comportementale ou autre. Les services offerts par le CASE sont : la mise à disposition d'un site internet www.socialenergie.be et d'une permanence téléphonique ; la création et diffusion d'outils et publications ; l'accompagnement sur mesure selon les besoins des TS ; des formations (catalogue d'une quinzaine de formations et cycle en collaboration avec les CPAS) ; des recommandations et retours de terrain à destination des pouvoirs publics et des acteurs du secteur. Les questions d'accès à l'énergie ne connaissant pas de frontières régionales, et parce que la FdSS est également active en Wallonie, c'est dans le cadre de son expertise sur la question énergétique qu'elle intervient aujourd'hui en collaboration avec le RWADE.

A. Introduction

Nous sommes actuellement confronté-e-s à des perspectives d'effondrement² de la société actuelle : la trajectoire en cours du changement climatique, contenue au sein de l'accord de Paris qui vise pourtant de limiter le réchauffement à 1,5 ou 2 degrés, nous conduit à un réchauffement catastrophique de 3 à 4°C d'ici la fin du siècle. En même temps, nous avons très vraisemblablement atteint un pic de production des ressources fossiles, ce qui signifie que celles qui restent ne pourront être extraites qu'à un coût financier mais aussi énergétique de plus en plus élevé. D'après le GIEC, 68% des réserves connues de ressources fossiles devraient demeurer dans le sol si l'on veut limiter le réchauffement à 2 degrés ; et 85% si on vise 1,5 degrés.

Le dernier rapport du GIEC qui n'a pas encore été publié mais dont des échos ont été donnés dans la presse en ce mois de juin 2021 est extrêmement alarmant : « *La vie sur terre peut se remettre d'un changement climatique majeur en évoluant vers de nouvelles espèces et en créant de nouveaux écosystèmes, note le résumé technique de 137 pages. L'humanité ne le peut pas.* » Parmi ses conclusions les plus importantes figure la nécessité d'un abaissement du seuil au-delà duquel le réchauffement peut être considéré comme acceptable. En effet, le GIEC estime désormais que dépasser le seuil de 1,5 °C de hausse des températures pourrait déjà entraîner, « *progressivement, des conséquences graves, pendant des siècles, et parfois irréversibles* ». Et selon l'Organisation météorologique mondiale, la probabilité que ce seuil de 1,5 °C sur une année soit dépassé dès 2025 est déjà de 40 %³.

Couplée au pic de production de nombreuses ressources minières, y compris celles nécessaires à la production des énergies renouvelables, cette tendance ne permettra pas la poursuite d'une « croissance verte », tirée par le développement des technologies vertes⁴. Nous approchons en effet dangereusement du « pic de tout »⁵.

Sur base de la Déclaration de Politique Régionale Wallonne de 2019, « *la Région vise la neutralité carbone au plus tard en 2050 (dont 95% de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990), sur base d'une trajectoire progressive de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec une étape intermédiaire de **réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% par rapport à 1990 d'ici 2030***».

Dans ce contexte, l'accès de tou.te.s à l'énergie à un coût raisonnable devient un enjeu encore plus fondamental. Il nécessite un usage parcimonieux et un partage équitable des ressources.

Les citoyen-ne-s économiquement les plus fragiles sont les plus mal loti-e-s. Habitant le plus souvent dans des logements mal isolés, avec des modes de chauffage inadaptés, ils ou elles sont fréquemment confronté-e-s à des factures trop élevées. Dans son dernier baromètre de la précarité

² Un effondrement peut être défini comme « le processus à l'issue duquel les besoins de base (par exemple en énergie) ne sont plus fournis à un coût raisonnable par des services encadrés par la loi ». Source : Y. Crochet, « L'effondrement, catabolique ou catastrophique », Institut Momentum, 2011.

³ https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/06/23/dereglement-climatique-l-humanite-a-l-aube-de-retombees-cataclysmiques-alerte-le-giec_6085284_3244.html

⁴ J. Gadrey, « Adieu à la croissance : bien vivre dans un monde solidaire », 2ème édition, Les petits matins, 2012.

⁵ R. Heinberg, « Peak Everything : Waking Up to the Century of Decline in Earth's Ressources », Clairview book, 2007.

énergétique, la Fondation Roi Baudouin relève qu'en 2020, **plus de 28 % des Wallon-ne-s sont concerné-e-s par la précarité énergétique**⁶. **La Wallonie est la région la plus touchée de Belgique.**

Vivre la précarité énergétique signifie ne plus pouvoir chauffer suffisamment son logement, cuisiner des repas, allumer la TV, etc. **Ces privations impactent le quotidien, la santé, les relations sociales, familiales, les situations professionnelles. On n'ose plus inviter ses proches, on ne peut guère se projeter dans un avenir. Cela réduit le sens même de la vie.** Bien souvent les personnes culpabilisent sans toujours pouvoir trouver l'élément moteur qui les aidera à rebondir. Le RWADE a réalisé en partenariat avec RTA et le RWLP une étude sur l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique⁷, pour laquelle elle a interrogé des usager·ère-s et des services d'aide. L'étude met notamment en avant l'importance pour les personnes de pouvoir s'adresser à l'organisme qui leur convient le mieux (la facture d'énergie étant rarement l'unique problème à résoudre) et d'être accueillies en tant que partie prenante dans la recherche de la solution, de façon à reconnaître et renforcer leur crédit et leur pouvoir d'agir. Il convient aussi de renforcer sur le plan local des dynamiques de travail en réseau entre les différents organismes qui peuvent contribuer aux solutions (aide financière, aide à la personne, aide à la rénovation...).

En matière de transition énergétique, il est indispensable **de mobiliser la créativité et l'énergie des populations afin d'identifier et d'expérimenter des solutions qui soient à la fois justes, capables de garantir à tou-te-s une vie digne, durables pour l'écosystème et créatrices d'emplois.** Les expériences de remunicipalisation⁸, qui permettent de sortir l'énergie et la transition d'une logique de marché tout en y associant les citoyen-ne-s, doivent être soutenues et renforcées.

Cette transition nécessite non seulement des moyens financiers à la mesure des défis mais également la volonté d'impliquer l'ensemble des citoyen-ne-s. Il convient d'identifier avec elles et eux quels sont ces défis ; quelles sont les solutions à mettre en œuvre dans un but d'intérêt général ; et comment elles et ils peuvent s'en saisir dans un esprit de coopération.

Nous souhaitons enfin rappeler une évidence : en aucun cas, les mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ne peuvent aboutir à accentuer les inégalités sociales. A cette fin, il est nécessaire d'élaborer la politique climatique à partir des mesures permettant de réduire la précarité et les inégalités. Une politique climatique qui ne s'inspire pas des enjeux de lutte contre la pauvreté est par ailleurs vouée à l'échec, tant les enjeux et solutions de ces deux « sphères » sont interdépendantes. Les inégalités économiques et sociales créent et renforcent les inégalités environnementales, et vice versa. Il s'avère que ce sont deux faces de la même médaille, quand on examine aussi bien les causes des inégalités et défis que les solutions justes et durables à ceux-ci.⁹

⁶ <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2020/20200323NT>

⁷ RWADE, RWLP, RTA, « Précarité énergétique et restriction du sens de la vie – Quels dispositifs d'action ? », Etude sur l'évaluation et rationalisation des dispositifs d'accompagnement des publics en situation de précarité énergétique en Région Wallonne, à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre du Plan wallon de lutte contre la pauvreté, novembre 2016. Disponible sur demande au RWADE.

⁸ La remunicipalisation désigne un processus de réappropriation par les pouvoirs publics de services essentiels à la collectivité.

⁹ « Durabilité et pauvreté », Rapport bisannuel 2018-2019 du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

B. 2030 : Quel(s) chemin(s) ?

Nous avons mené un exercice de prospective avec les membres du RWADE autour d'une transition juste à l'horizon 2030. On a constaté une grande convergence des points de vue, et une vision vers laquelle le chemin à baliser était loin d'être évident ! Beaucoup de ce qui a été imaginé concerne certainement un horizon plus lointain, comme 2050. Peu importe au fond, le propos illustre la nécessité de transformations radicales de notre société et de nos modes d'organisations collectives.

Avril 2030. Le printemps est bien là, la production d'énergie renouvelable est importante. Le rude hiver passé a forcé la mise **à l'arrêt de nombreuses activités pour privilégier le maintien des consommations essentielles**, telle que la consommation domestique ou celles des services publics. **Les comités citoyens-élus** des différents bassins de vie se réunissent pour programmer et gérer la consommation énergétique et en assurer une équitable répartition.

Retour en arrière. La crise du Covid-19 s'est prolongée jusqu'en 2022, avec de nombreux confinements stricts en Wallonie. Les pouvoirs publics ont régulièrement actualisé les **mesures de protection des citoyen.ne.s contre les coupures**. Mais quelques interruptions de plusieurs mois, dues à la lenteur du processus et à de nombreuses pressions des fournisseurs contre ces mesures, ont exposé des ménages à des coupures pour défaut de paiement pendant des périodes de confinement. La réaction des citoyen.ne.s et des associations fut vive ! Plusieurs collectifs ont organisé **une résistance visant à rétablir illégalement le courant chez ces ménages privés de leur droit à la vie à l'énergie** et dès lors à la vie digne. Entretemps, le Parlement de Wallonie a voté un décret interdisant les coupures sans passage devant la justice de paix. Mais les juges de paix ont alors été assaillis de demandes de coupures. Face à la crise, ils se sont alliés avec les syndicats et de nombreuses organisations pour soutenir une solution structurelle auprès des autorités. Les services sociaux ont aussi vu les demandes d'aides exploser, plusieurs d'entre eux ont été littéralement saturés. **Les pouvoirs publics ont alors décidé de purement et simplement interdire les coupures d'énergie.**

La réaction des fournisseurs ne s'est pas faite attendre : augmentation de leur prix, mise en place des tarifs dynamiques incompréhensibles, refus de fournir de nombreux clients fragilisés et renforcement encore de certaines pratiques illicites déjà courantes, notamment la réclamation de frais illégaux. De nombreuses campagnes dénoncent leurs agissements sur les réseaux sociaux. Certains fournisseurs décident de quitter le marché résidentiel. **Les pouvoirs publics sont forcés de créer une entreprise publique de fourniture, contrôlée par des représentants des citoyens et des travailleurs, et qui garantit des prix abordables pour tou.te.s.**

Au niveau de la production, **de multiples coopératives publiques et citoyennes, ainsi que des communautés d'énergie citoyennes ont vu le jour et ont permis le développement du renouvelable. Mais l'énergie n'est pas abondante.** Des conseils locaux de l'énergie se réunissent régulièrement pour **répartir la consommation d'énergie** renouvelable produite sur le territoire afin d'optimiser son utilisation et de répondre aux besoins de chacun.e et de la collectivité. Ces conseils locaux ont un organe fédérateur qui permet d'assurer de **la solidarité entre les territoires**, en lien avec le Parlement de Wallonie.

Les taxes, les contributions au financement de différentes politiques puis finalement le financement des réseaux furent progressivement retirés de la facture pour être financés par l'imposition, revue également pour plus de justice sociale et d'équité. L'énergie finira en 2037 par être **un véritable service public gratuit (tranche vitale d'énergie gratuite financée par l'impôt)**. Les excès de consommation sont interdits, sauf sur dérogation. Si un ménage est en difficulté, on l'accompagne pour trouver des solutions. **La sortie de la libéralisation permet un véritable gain de temps** pour les citoyen.ne.s et les services sociaux : plus de démarchage, plus de comparaison tarifaire, etc. L'énergie peut enfin être appréhendée comme un bien vital et comme un véritable enjeu de société, et non plus comme une marchandise cotée en bourse.

Par ailleurs, **les premières stratégies de rénovation** qui ambitionnaient de rénover l'ensemble du bâti wallon n'ont d'abord pas été suivies de mesures suffisamment fortes. **Les ménages les plus aisés ont continué à capter les moyens publics** visant à rénover leur logement, alors que les plus précaires ont continué d'habiter des logements de plus en plus inadaptés et énergivores. **Ces inégalités associées à l'augmentation des prix de l'énergie ont conduit de nombreux collectifs et organisations à une forte mobilisation, non sans échauffourées dans plusieurs localités belges.**

Les pouvoirs publics, mesurant combien le logement et l'énergie sont des enjeux essentiels pour la vie digne des citoyen.ne.s et pour leur inclusion dans la société, **reconnaissent le droit à l'énergie dans la Constitution belge**. Ils ont également mis en place un véritable plan de rénovation par quartiers, alliant **obligations/normes fortes et financement complet pour celles et ceux qui ne pouvaient la financer par leurs propres moyens**. Ces plans comprennent de nombreux aspects liés à **la participation des habitants** aux travaux, ce qui comprend son lot de conflits mais assure la prise en compte des besoins de la population dans les rénovations et leur permet de comprendre le fonctionnement de leur habitation et de leurs équipements.

En 2030, les tout derniers logements de piètre qualité sont en voie d'être rénovés, ils sont devenus si rares qu'on les visite pour se rappeler l'indécence dans laquelle on a laissé vivre des familles pendant longtemps.

Le parc de logements sociaux a été développé et répond enfin à la demande. Les communes sont fières d'offrir ce service essentiel à leur population, pour son bien-être et pour endiguer son appauvrissement

C. Mesures phares à mettre en place

Le RWADE et la FdSS n'ont pas la possibilité de chiffrer les impacts en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre des mesures qu'ils proposent et ce n'est pas leur vocation première. La mission du RWADE étant d'articuler les enjeux sociaux et environnementaux, nous proposons dans les pages suivantes des propositions politiques visant à contribuer à la concrétisation d'une transition qui serait juste et équitable.

1. Déclarer l'urgence climatique - Arrêter de prendre des décisions contraire aux enjeux climatiques !

Comme le rappelle le GIEC, la situation est extrêmement grave, l'urgence évoquée depuis des décennies grandit chaque jour. Pour agir de manière efficace et juste, il est urgent d'organiser un véritable débat démocratique en vue de définir quels sont les usages et pratiques acceptables ou non. Définir des interdictions est toujours complexe, mais rappelons que c'est le principe même de la vie en société. En effet, nous vivons en permanence dans un cadre d'autorisations et d'interdictions (code pénal, code de la route...). Cadre d'ailleurs extrêmement renforcé par la situation actuelle et les mesures qui sont prises pour lutter contre la pandémie du Covid 19 à l'échelle mondiale.

Il serait logique d'appliquer le même principe aux enjeux de survie de l'humanité sur notre Planète.

A l'heure de l'urgence climatique, des projets tels que l'expansion démesurée de nos aéroports, le soutien à l'implémentation de grands conglomérats qui fondent leur modèle d'affaires sur la vente et la livraison massive de produits sans regard pour leur impact environnemental, le déploiement de nouvelles technologies de communication avec un fort impact sur notre empreinte énergétique ne tiennent pas la route.

On a besoin de cohérence, on a besoin que les décisions prises prennent en compte les enjeux dans leur globalité... Et donc non, on ne va pas importer davantage d'énergie produite ailleurs sous prétexte que ça ne rentrera pas dans nos quotas d'émissions mais sera comptabilisé dans le pays de production.

Il est temps de prendre des mesures fortes, à l'exemple du Gouvernement gallois qui a gelé toutes les constructions de nouvelles routes¹⁰.

2. Mettre en place des normes, des interdictions, des obligations plutôt que des incitants tarifaires

Qu'il s'agisse d'une logique d'incitation tarifaire ou de compensation carbone, le RWADE et la FdSS ne peuvent pas soutenir le principe selon lequel il suffirait d'avoir des moyens financiers pour pouvoir polluer et consommer de manière irresponsable. Cela nous semble contraire aux objectifs d'équité mais aussi à la lutte contre les changements climatiques.

La récente recherche menée par l'ULB dans le cadre du projet Suspens le confirme : plus on a de revenus, plus on pollue. Cette recherche démontre que *le 10 % des Belges les plus pauvres émettent jusqu'à quatre fois moins de CO₂ que le 10 % des Belges les plus riches*. Mais la même étude insiste sur le fait que, même si les dépenses globales des plus pauvres impactent donc beaucoup moins la question climatique, les émissions des ménages les moins aisés sont plus élevées par euro dépensé, car ces euros sont engagés pour des besoins de base (chauffage, électricité), qui sont grands

¹⁰ <https://www.bbc.com/news/uk-wales-politics-57552390>

producteurs de CO₂¹¹... Autrement dit, si les pauvres ne prennent pas (ou peu) l'avion et n'ont pas (ou moins) de voiture, il n'en reste pas moins qu'ils font comme tout le monde ou du moins qu'ils essaient : ils se chauffent et ils s'éclairent. Et ils le font bien souvent dans des logements qui sont des passoires énergétiques, quand ils ne sont pas des pièges sanitaires.

Par ailleurs, à côté des enjeux d'équité, nous pensons que les incitants tarifaires ratent leur cible. En Wallonie, les 10 produits d'électricité les plus chers destinés aux ménages représentent toujours 50% du marché tandis que la part des dix produits les moins chers ne s'élève qu'à 14% du marché. Pour le gaz naturel, les 10 produits les plus chers proposés à ces ménages représentent 54% du marché au sud du pays, contre 21% pour les 10 produits les moins chers. Pourtant, il n'est pas question ici d'adapter son mode de vie, de modifier ses pratiques, de s'équiper à la maison, pour par exemple réduire sa consommation ou la déplacer dans le temps en fonction de signaux tarifaires. Il s'agit simplement de changer de fournisseur. De nombreuses études ont démontré que d'autres facteurs influencent bien davantage les comportements de consommation que les signaux tarifaires, comme l'organisation des temps sociaux ou le rapport entre le temps passé à s'occuper de sa facture énergétique par rapport à la faiblesse et à l'incertitude du retour financier espéré. Les consommateurs ne sont pas des homo economicus qui réagissent comme des robots à des signaux tarifaires, comme la recherche en économie comportementale l'a établi de façon scientifique¹².

En considérant les contraintes temporelles, professionnelles et familiales des citoyen.nes, on comprend vite qu'une grande partie du potentiel de déplacement de la consommation (flexibilité de la demande) est théorique pour le secteur résidentiel, et qu'un ménage peut difficilement reporter la préparation du repas ou le bain des enfants après 20h parce que le prix de l'électricité y est moins élevé qu'entre 17h et 20h. Le déplacement du pic de consommation de 17-20h ne repose pas sur la seule responsabilité individuelle : l'organisation collective de la vie professionnelle et sociale joue un rôle bien plus important et nécessite d'être débattue collectivement.

3. Mettre en place des tarifs justes

Les tarifs doivent au contraire garantir le caractère abordable de l'énergie à toutes et tous. Pour ce faire, le RWADE préconise d'octroyer gratuitement une tranche vitale d'électricité à tous les ménages wallons. **Un tel dispositif aurait permis d'alléger la facture des ménages à petits revenus - qui sont aussi essentiellement de petit.e.s consommateur.rice.s - et de garantir un prix raisonnable pour une consommation moyenne.** A cet objectif de justice sociale s'ajoute la nécessité d'inciter à une consommation soucieuse d'une bonne gestion des ressources. **Des aides spécifiques et volontaristes doivent être adoptées pour soutenir les ménages** disposant de revenus limités, mais **qui consomment beaucoup d'énergie** du fait d'équipements énergivores ou d'un logement de faible efficacité énergétique.

¹¹ « Analyse de la pollution de l'air liée à la consommation des ménages en Belgique en 2014 : le cas des émissions de gaz à effet de serre », Working Paper pour le projet de recherche SUSPENS financé par la Politique scientifique fédérale, septembre 2019.

¹² C'est pourquoi la FdSS recommande de s'intéresser aux réflexions en cours concernant une carte carbone (plutôt qu'une taxe carbone), permettant de répartir plus équitablement l'effort et d'initier une réflexion collective concernant cet enjeu. Pour en savoir plus : <https://www.youtube.com/watch?v=yZcXont2q4I>

Cette tranche vitale permet de garantir un plancher de consommation. Il convient également de définir collectivement des plafonds, des limites supérieures, en fonction des réalités et besoins des ménages. C'est ce que l'on appelle des « corridors de consommation ». Ils permettraient de promouvoir un changement fondamental dans la consommation d'énergie dans nos sociétés sans imposer des rythmes de vie spécifiques aux ménages et sans diaboliser la consommation.

Le tarif social est également un outil essentiel pour protéger les publics fragilisés qui consommeraient beaucoup et ne pourraient pas réduire leur consommation sans se priver. L'octroi du tarif, pour que celui-ci touche pleinement sa cible, devrait se fonder sur un critère de revenus, et non pas un critère de statut.

4. Mettre un terme à la libéralisation de la fourniture

La libéralisation des marchés de l'énergie n'a pas permis d'apporter de réponse aux défis du droit d'accès à l'énergie et de la précarité énergétique. Elle n'a pas non plus assuré une transition basée sur la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Au contraire, elle a rendu beaucoup plus complexes les démarches nécessaires pour concrétiser l'accès à l'énergie et nombre de citoyen-ne-s s'y perdent. La séparation des métiers réalisée pour ouvrir à la concurrence des activités de production et de fourniture a entraîné une réorganisation des responsabilités entre les différent-e-s acteur.rice.s. Elle ne va pas sans empiètements et confusions, aussi bien entre les différents niveaux de pouvoir qu'entre acteur.rice.s des sphères publique et commerciale. Et ce bien souvent au détriment des consommateur.rice.s et des citoyen.ne.s qui, en plus d'être désarmés, perdent confiance.

Les difficultés auxquelles les ménages doivent faire face sont indiscutablement liées au contexte de marché libéralisé auquel nous sommes confronté-e-s depuis 10 ans. Annoncée comme une panacée qui allait faire baisser les prix, favoriser la transition énergétique, assurer une meilleure information des consommateur.rice.s, la libéralisation a en réalité fait des ravages. Contrairement à ces promesses, elle n'a pas entraîné de diminution des prix du gaz et de l'électricité. En Belgique, le prix moyen de l'électricité pour un client résidentiel a augmenté de 56,41 % entre 2007 et 2020. En Wallonie, un ménage avec une consommation moyenne payera sa facture annuelle d'électricité 332,86 € plus chère qu'au début de la libéralisation. Quant au gaz, la facture annuelle moyenne d'un ménage wallon a augmenté de 202,14 € dans la même période¹³. En outre, certaines stratégies commerciales des fournisseurs touchent de plein fouet les ménages les plus fragilisés : complexité des factures, techniques de vente intrusives, agressives ou mensongères, fin anticipée des contrats de fourniture, coupures arbitraires, etc.¹⁴

Les pouvoirs publics ne peuvent pas continuer à laisser au marché la responsabilité d'assurer la transition et de gérer l'accès des ménages à l'énergie. Ils se doivent de la reprendre en main, avec pour volonté fondamentale de sortir à terme l'énergie des logiques de marché. Celles-ci ne permettent pas de concilier les exigences de sécurité énergétique, de prix abordable, de protection de l'environnement et de démocratie.

¹³ <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f2223>

¹⁴ Lire à ce sujet les actes du colloque « La libéralisation de l'énergie : bilan et perspectives »

Les logiques de (re)municipalisation des services publics qui sont à l'œuvre aujourd'hui en Europe et ailleurs, sont le reflet du constat que les formes de privatisation qui ont eu lieu durant ces dernières décennies ont débouché sur un bilan négatif : en termes de coûts, de qualité du service et de protection des ressources¹⁵. Ces expériences de remunicipalisation, mais aussi les coopératives et communautés d'énergie citoyennes, offrent de nouvelles perspectives en termes de recettes publiques, d'emploi et d'économie locale.

Concernant la production d'énergie renouvelable, le mécanisme de libéralisation montre également ses limites. On constate que le modèle émergent de production décentralisée (le développement des communautés d'énergie, de l'autoconsommation et de l'autoproduction), présentant de nouvelles alternatives, n'est pas une émanation du marché mais découle plutôt d'une volonté politique et (surtout) citoyenne de réappropriation des modes de production.

5. Assurer la participation des citoyen-ne-s aux processus décisionnels

Nous l'avons dit, l'énergie est une matière centrale tant dans la vie quotidienne que dans l'économie. Les choix politiques qui sont faits ont donc une incidence significative sur la vie privée, familiale, sociale et professionnelle de chacun-e aussi bien que sur les modes de production et de consommation. Pourtant, les citoyen-ne-s sont trop rarement consulté-e-s pour ce qui concerne ces choix. Trop souvent, ces choix sont même présentés comme ne relevant pas du champ politique, mais comme de questions techniques réservées aux experts.

Il en est ainsi, par exemple, du projet de déploiement des compteurs communicants. Défendu comme une inéluctable étape du progrès technologique dans la gestion des réseaux pour intégrer les énergies intermittentes, ce déploiement qui prétend imposer à tou-te-s un compteur équipé de logiciels pour transmettre des données pose de nombreuses questions démocratiques fondamentales. Par exemple, en termes de risque de coupure et de protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Mais aussi en termes de définition des besoins. Ceux-ci ne peuvent être circonscrits aux seuls intérêts des acteurs.rice.s économiques, au détriment de ceux des autres. Les citoyen-ne-s n'ont guère été convié-e-s à débattre des objectifs du déploiement des compteurs communicants. Et pourtant, c'est suite aux auditions parlementaires qui ont eu lieu, réclamées par la société civile, que le projet a connu des adaptations.

Les citoyen-ne-s doivent pouvoir être pleinement partie prenante du travail d'évaluation et de construction des politiques publiques. Dans un contexte de méfiance croissante des populations vis-à-vis des institutions et de la politique, cet enjeu est rien moins que crucial. Il implique que chacun-e puisse comprendre et se saisir de cette matière complexe, construire et formuler un point de vue. Cet impératif de citoyenneté doit être soutenu par un travail d'éducation permanente de qualité et de long terme.

¹⁵ Lire à ce sujet le rapport « Reclaiming Public Services. How cities and citizens are turning back privatisation », coordonné par Satoko Kishimoto & Olivier Petitjean, juin 2017. Synthèse en français « A la reconquête des services publics. Comment villes et citoyens tournent la page de la privatisation » : www.tni.org/reclaiming-public-services

Pour que ces points de vue puissent être entendus dans l'espace public au même titre que ceux des autres acteurs.rice.s, **il est tout aussi fondamental qu'ils puissent être collectivisés et représentés dans les différents lieux où cela est nécessaire.**

6. Interdire les (auto) coupures

Force est de constater qu'en Wallonie, le système des compteurs à budget (CAB) génère de facto de nombreuses coupures (plus de 9.000 coupures 2019), mais aussi des auto-coupures en cas de non rechargement du CAB. **L'existence de situations de défaut de paiement ne résulte pas d'un manque de responsabilité des ménages dans leur consommation d'énergie**, mais bien d'une insuffisance de revenu, d'un manque d'efficacité énergétique du logement, et bien souvent d'un problème lors du relevé des compteurs. **Généraliser le principe d'une coupure immédiate si le ménage n'a pas prépayé sa consommation, sans lui permettre d'étaler le coût de celle-ci sur une année (lissage), est une entrave grave à la dignité humaine.** Cela aggrave souvent la situation des usager.ère.s, en les privant de leur droit d'accès à l'énergie, les contraignant à renoncer à se chauffer, s'éclairer, préparer les repas, etc. en cas de crédit insuffisant, ou à sacrifier d'autres postes de dépense (soins de santé, loyer, etc.) pour pouvoir assurer une consommation minimale d'énergie. En outre, sans passage par la Justice de paix, les consommateur.rices, en particulier vulnérables, ne peuvent être entendu.es et sont traité.es comme des citoyen.nes de seconde zone.

Les coupures doivent être interdites, sauf pour des raisons de sécurité ou de pénurie.

7. Soutenir l'amélioration de la performance énergétique des logements

La rénovation énergétique permet d'offrir aux ménages des réponses structurelles à leurs difficultés d'accès à l'énergie, tout en créant des emplois. Il s'agit d'une urgence à la fois sociale, sanitaire et écologique !

Longtemps, les aides publiques octroyées pour soutenir ce type de démarches ont bénéficié principalement aux ménages aisés. Cette iniquité sociale favorisait largement les effets d'aubaine (l'octroi de primes et de prêts à taux zéro à des ménages qui ont les moyens d'investir et l'auraient fait sans ces aides). Elle a été quelque peu corrigée en 2015 lorsque le gouvernement wallon a introduit une progressivité des primes en fonction des revenus et un plafond au-delà duquel un ménage ne peut y prétendre. Mais le système reste injuste. La complexité de la procédure permettant d'activer les primes est également un frein à l'accès des ménages les plus fragilisés, souvent déjà confrontés à une charge administrative démesurée afin de faire valoir leurs droits les plus essentiels.

Quant aux montants publics consentis, ils demeurent encore très insuffisants. Selon Clim'Act, les efforts budgétaires nécessaires pour rencontrer les enjeux de la rénovation du parc résidentiel s'élèvent à 63 milliards € d'ici à 2050, soit quelque 2 milliards/an. Le budget des primes de la Région wallonne est de 41 millions pour l'année 2018. Rappelons que 70% des logements wallons ont été construits avant 1970.

Or un logement insuffisamment isolé est l'une des causes majeures de la précarité énergétique, ce que relève l'étude 2GENDERS de 2018. Le mal logement a également de forts impacts en termes de santé. Cela signifie a contrario que l'investissement consenti dans l'amélioration du parc immobilier, en

commençant là où les besoins sont les plus criants, produit des effets bénéfiques substantiels en termes de santé publique. L'institut EUROFOUND a publié en 2016 une étude¹⁶ dont les conclusions sont sans appel: en moins de 3 ans, les économies réalisées dans les soins de santé équilibreraient le coût des travaux de la rénovation de plus de 10% des logements les plus inefficaces !

Améliorer la performance énergétique de son logement et réduire la consommation d'énergie nécessite des outils adaptés et des aides financières aux besoins de chaque ménage (primes, prêts à taux zéro, mécanisme de tiers investisseur, etc.). Pour une partie de la population en situation difficile et vivant des logements de qualité médiocre, cela signifie clairement que le coût et le suivi des travaux doit être pris en charge par les pouvoirs publics. Nous venons de le souligner, c'est un investissement rentable pour la collectivité.

Il est tout aussi essentiel de prévoir des moyens pour pouvoir élaborer des stratégies d'approche des ménages que ne peuvent toucher les canaux traditionnels d'information. De préserver une diversité de portes d'entrée afin de faciliter cet accès à l'information et à l'aide. Et de permettre l'accompagnement des citoyen-ne-s dans leurs démarches, en veillant à renforcer leur capacité d'action propre.

Dans ce sens, le travail en réseau et l'approche par quartier des enjeux de rénovation sont de précieuses ressources. L'étude menée par le RWADE, RTA et le RWLP en 2016 a montré que le travail en réseau à l'échelle locale est un élément indispensable pour construire et apporter des réponses pertinentes aux besoins des citoyen-ne-s. Il l'est également pour les guider vers la rénovation de leur logement. Il est donc essentiel de construire un **réseau centré sur l'action locale**, qui permette une analyse des connexions existantes ou manquantes entre les organismes. Ces réseaux sont une **alternative à la logique de guichet unique** puisqu'ils permettent de conserver une multiplicité de portes d'entrée pour les personnes. Celles-ci peuvent ainsi s'orienter vers le service ou l'association qu'elles connaissent, dont elles se sentent proches, où les relations sont satisfaisantes, et de changer de porte d'entrée si elles l'estiment à un moment donné nécessaire. Le travail en réseau permet donc d'apporter des réponses face au repli observé auprès de certain.e.s usager-ère-s qui ont expérimenté une relation d'aide insatisfaisante. La diversité de portes d'entrée renvoie bien entendu aussi à la diversité du parcours et des situations qu'expérimentent les usager-ère-s.¹⁷

Enfin, les indispensables efforts de rénovation du parc immobilier ne doivent pas déboucher sur des hausses de loyers et des formes de gentrification des quartiers qui réduiraient de facto encore l'accès des moins nanti-e-s au logement. A l'inverse, il est nécessaire d'élaborer **un dispositif d'encadrement des loyers intégrant le critère de performance énergétique et visant à la fois l'établissement de loyers raisonnables et la valorisation des travaux de rénovation consentis par les bailleur-se-s. Il est également indispensable de mettre en place des instances paritaires d'arbitrage.** Ce système de régulation, préalable à la possibilité d'instaurer une allocation-loyer, doit viser à l'instauration de

¹⁶ Eurofound, « Inadequate housing in Europe: Costs and consequences », Publications Office of the European Union, 2016.

¹⁷ On confie souvent plus volontiers un problème au service, à l'association que l'on connaît déjà, là où la confiance s'est tissée. Si le problème évoqué dépasse les compétences de cet organisme, il peut conseiller une autre porte d'entrée, voire y accompagner la personne. Par ailleurs, un problème (ex. de paiement de facture d'énergie) peut amener à devoir en traiter un autre (ex. insalubrité du logement) et donc à collaborer avec un autre service.

loyers raisonnables et inciter les bailleur·se·s à réaliser les travaux de rénovation nécessaires, sachant que leur investissement pourra être valorisé, toujours dans une marge raisonnable.

- **Concernant la grille de loyers** : l'instauration d'une grille indicative des loyers est une première avancée. Dans l'état, elle reflète plus ou moins fidèlement l'état du marché et comporte un risque sérieux d'alignement, donc d'entraînement à la hausse des loyers (effet boule de neige). Il est nécessaire d'instaurer un système qui encadre et s'applique à tous les loyers sans cibler certaines catégories. Cet encadrement comporte des enjeux pour tous les niveaux de loyers, par exemple en termes de rénovation énergétique. Encadrer uniquement les loyers les plus bas en laissant libre les loyers les plus élevés comporte en outre des risques d'effets pervers. Cet encadrement doit permettre d'objectiver les loyers en fonction de l'état réel de l'habitat (comme c'est le cas en Suisse) et d'instaurer une réelle régulation du marché.
- **Concernant l'instance paritaire** : une grille indicative ne suffit pas. Pour converger vers des loyers raisonnables, il convient d'instaurer des commissions paritaires locatives (CPL), dans un esprit de concertation entre bailleur·se·s et locataires. Chargées d'entendre tout·e locataire qui s'estimerait lésé·e par le montant demandé et habilitées à proposer un arbitrage, ces CPL peuvent aussi être des lieux où le croisement des expertises viendrait utilement nourrir les connaissances encore trop parcellaires des réalités des marchés locatifs.
- **Concernant l'allocation-loyer** : dans le cadre d'une régulation qui garantit des loyers raisonnables, il devient possible de soutenir financièrement, par l'octroi d'une allocation-loyer, les quelques 40.000 ménages qui répondent aux conditions d'accès au logement social mais demeurent sur une liste d'attente faute de place.